



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



[cfdt-efs.fr](http://cfdt-efs.fr)

# Le Canard Ô Sang

JANVIER 2024

## EDITO

La grève CFDT aura duré encore longtemps en 2023 mais elle n'aura pas été veine.

C'est bien par nos actions en faisant grève, en perturbant le 1<sup>er</sup> CSEC de notre nouveau Président (Cf. Canard O Sang de dec.23), en bloquant les projets de la direction, en déposant des actions comme notre plainte à la CNIL, que nous obtenons des résultats.

### **Il ne suffit pas de dire, il faut faire et mouiller sa chemise pour obtenir !**

Ainsi, à la suite de notre dernière action en CSEC de décembre, la Direction a annoncé la semaine suivante vouloir convoquer dès le début d'année la CFDT pour négocier une sortie de grève et avancer sur des sujets bloqués depuis plus d'un an.

La Direction a convoqué les syndicats représentatifs ayant déposé un préavis de grève pour négocier un protocole de fin de conflit le 11 et 12 janvier. Nous avons finalement trouvé un compromis, et avons le plaisir de vous informer que nous avons obtenu :

- **Une augmentation de 10 points** à compter du 1<sup>er</sup> mars pour chaque personnel en contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **Pour la restauration** : Choix entre restauration collective et Tickets Restaurant (TR) – harmonisation de la valeur faciale **des TR** à hauteur de **8€** (répartition inchangée : 60% employeur/40% salarié) - idem pour la **prime panier autre à 1,5MG** (6,225€).
- Taux horaire du samedi – **Création d'un taux majoré de 15%**
- Ouverture de négociation concernant la création d'une **prime pour remplacement inopiné**.
- La ré ouverture des négociations concernant la **classification et les rémunérations** associées à compter d'avril.

La CFDT met donc fin à son préavis de grève.

Cependant, la CFDT, échaudée par le précédent protocole de fin de conflit, partiellement respecté, a prévenu : **si le taux horaire majoré du travail du samedi n'est pas mis en place dès le mois de mars 2024, la CFDT appellera à nouveau à la grève.**



**LA CFDT VOUS SOUHAITE, AINSI QU'À VOS PROCHES, UNE BONNE ANNÉE 2024 !**

## Table des matières

1. <b>Plainte de la CFDT auprès de la CNIL</b> .....	2
2. <b>EFS 2024 – Un budget qui ne décrochera pas la médaille d’or</b> .....	3
3. <b>Augmentation du SMIC :</b> .....	4
4. <b>Préservatifs et protections périodiques réutilisables :</b> .....	5
5. <b>Le don du sang sera-t-il bientôt rémunéré ? Interview de la CFDT par le journal Alternative Economie...</b>	5

### 1. Plainte de la CFDT auprès de la CNIL

En 2021, la CFDT saisit la CNIL (Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés) pour non-respect de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en signalant les pratiques régionales, notamment de la région Occitanie.



La CFDT dénonce à l’époque :

- L’utilisation des numéros de téléphone mobile du personnel en dehors des heures de travail pour la gestion des absences inopinées ou pour l’assignation de personnels lors des grèves, ... C’est un usage des numéros personnels détournés de leur objectif premier et sans avoir recueilli préalablement le consentement des personnes.
- L’existence d’annuaires papiers « sauvages » contenant des données personnelles (ex : tel mobile) laissant penser que l’EFS ne maîtrise pas le stockage et donc la confidentialité de ces données personnelles.
- Une ambiance interne qui donne l’impression aux personnels de devoir rester en permanence à la disposition de l’employeur.
- L’inscription obligatoire des personnels aux groupes « WhatsApp » Direction, puis « SIGNAL » avec leurs numéros personnels.
- L’absence d’accord ou de charte sur le droit à la déconnexion.

La CNIL, submergée par les plaintes, nous répond tardivement l’été dernier, tout en traitant la plainte déposée par la CFDT.

Un rappel des règles a été fait auprès de la Direction nationale. De nouvelles procédures ont vu le jour en septembre et octobre au niveau national :

- Procédure de conduite à tenir en cas de contrôle sur place de la CNIL
- Procédure fixant les modalités de gestion d’exercice des droits des personnes, intégrant la façon dont les données personnelles sont traitées.
- La Direction se saisit plus sérieusement de la gestion des absences inopinées

Pour rappel :

Toute personne peut saisir la CNIL pour faire valoir ses droits, ou agir en cas de problème. [Particulier | CNIL](#)

En interne à l’EFS, chaque région possède dorénavant un référent RGPD.

Vous pouvez exiger que vos coordonnées personnelles ne soient pas utilisées pendant vos repos. Faites-le par écrit.

**Contactez vos représentants CFDT si besoin.**

## 2. EFS 2024 – Un budget qui ne décrochera pas la médaille d'or

A ce stade, le budget 2024 sera un budget de continuité d'activité, uniquement !  
Et non de transformation comme le voudraient nos tutelles !

Un budget rectificatif est prévu entre 3 et 6 mois...

L'EFS entre cette année dans l'ère d'un budget pour partie voté au parlement et financé par la CNAM. Nous voyons dès la première année les limites de ce modèle de financement.

La rapport IGAS/IGF remis en fin d'année dernière préconisait une dotation de 160 M€ pour 2024. Ces agences de l'état ne sont pas connues pour donner du gras aux établissements publics. Au final, l'EFS ne percevra que 100M€. C'est quand même 62% de moins que préconisé...

L'état a volontairement asséché la trésorerie de l'EFS depuis le choc fiscal en 2019. La dotation de l'assurance maladie de 100M€ permet d'avoir une trésorerie d'environ 20M€ en fin d'année 2024. Ce n'est même pas la masse salariale mensuelle...

Pour autant, la situation économique de l'EFS s'améliore incontestablement avec un résultat net à l'équilibre en 2024 (+6.4M€) ainsi qu'une capacité d'autofinancement de l'ordre de 45M€ susceptible de

- Rembourser les emprunts existants et ceux à souscrire en 2024 (30M€ à 4,5% de taux d'intérêt)
- Autofinancer pour partie ou totalité les investissements
- Engager prioritairement des actions de renforcement de l'attractivité, de valorisation des parcours professionnels et de rénovation du système de rémunération. (Cf. protocole de fin de conflit négocié et signé par la CFDT).



« L'année 2024 constitue une année de transition et les contraintes financières resteront importantes »

De surcroît, l'état demande de produire plus de plasma pour fractionnement. Pour rappel nous le vendons à perte d'environ 40€/Litre d'aphérèse pour une prévision de cession au LFB de 830KLitres en 2024. Soit 50KLitres de plus qu'en 2023 et 33M€ de manque à gagner minimum. En 2023, l'EFS bon élève a prélevé 12KLitres de plus que prévu.

Le nouveau Président, F. Pacoud, doit mettre un terme à cette tarification inadapté aux enjeux en termes de santé publique, ainsi qu'au nouveau modèle économique de l'EFS qui reste inabouti.

Concernant les niveaux de cessions en 2024 par rapport à 2022 :

- Les CGR : -1.7%. (-4.4% en 2023 vs 2022). La Direction projetait qu'une baisse de cession de 0,6%. La DGS a demandé de prévoir une baisse bien supérieure (-1,7%). Pour autant, la CFDT pense que la direction sous-estime légèrement encore la baisse si on prend en compte les 3 dernières années.  
La baisse des cessions de CGR en 2023 (-4.5%) par rapport à 2022 a annulé l'effet de l'augmentation tarifaire du prix des PSL de +3% au 1<sup>er</sup> janvier 2023...
- Les plaquettes : -0.1%

- Le plasma thérapeutique : -2.6% (-6.6% en 2023 vs 2022). En cumulé depuis 2019 la baisse est supérieure à 20%

### Concernant les effectifs :

En 2023, le niveau d'effectif a été de 8 529.5 ETPA, soit 73 ETPA de moins que prévu au budget initial.

Le budget 2024 se cale sur ce niveau d'effectif, réel à fin 2023 effaçant d'un coup plus de 73 vacances de postes.

**La CFDT le dénonce avec force !**

**22 ETP de moins dans le prélèvement avec 2% d'activité en plus à réaliser au prélèvement ! Incompréhensible !**

Avec la baisse continue du budget intérim pour atteindre un niveau historiquement bas en 2023 (31.7M€), puis 27.2M€ en 2024, les remplacements d'été, maladie, etc, s'annoncent difficiles...

Après avoir eu une forte baisse de l'absentéisme, la Direction en organise-t-elle une nouvelle hausse ?

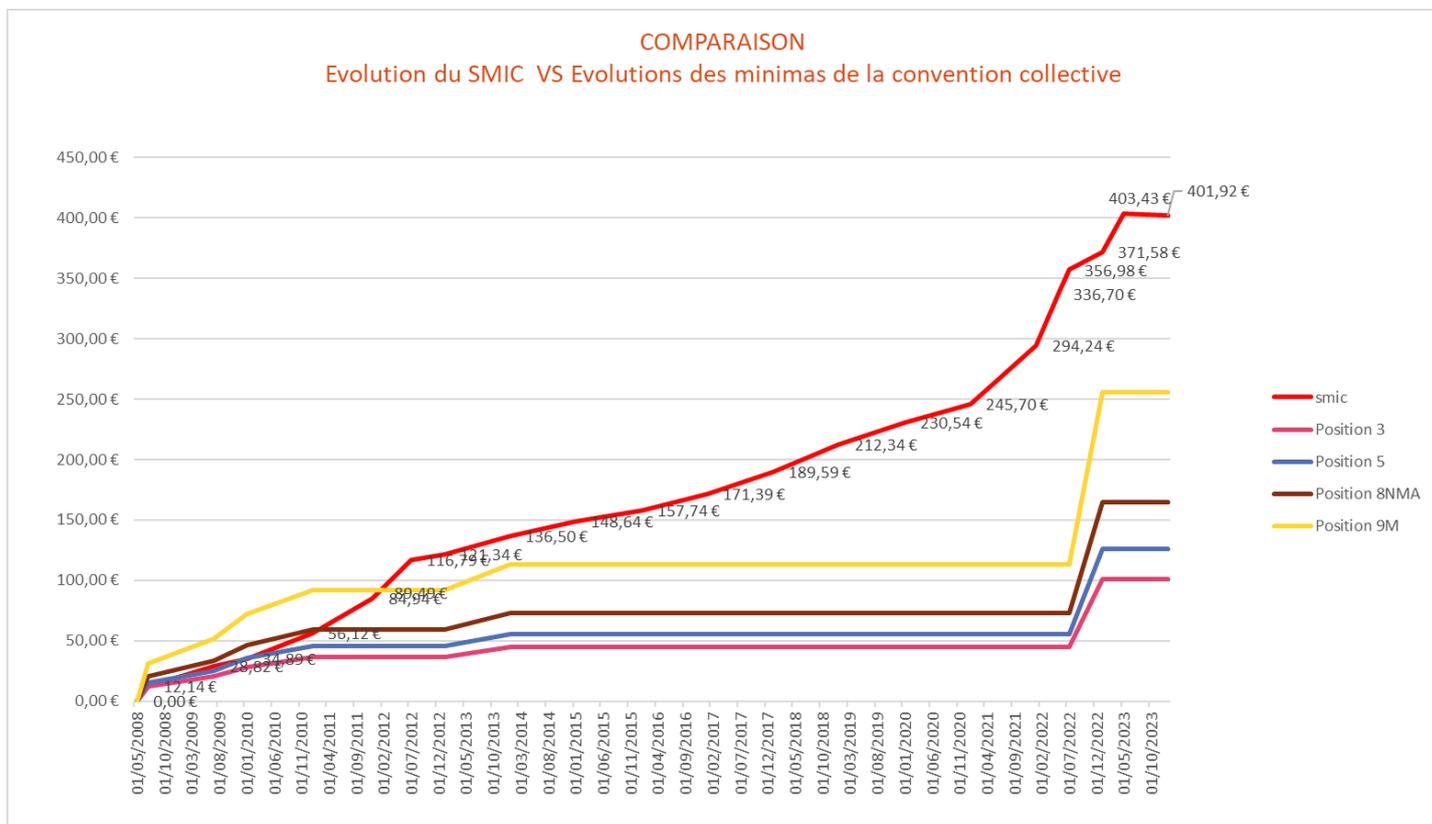
## 3. Augmentation du SMIC :

Le SMIC a augmenté au 1er janvier 2024 pour s'élever à 1 766,92 € brut ou 1 398,69 € net (+1,13%). Cependant, à chaque fois que le SMIC est revalorisé, nos minimas conventionnels à l'EFS sont mécaniquement rattrapés.

La position 4 n'est donc plus qu'à 154€/mois du SMIC...

Il est urgent de renégocier la classification et les rémunérations associées pour notamment réindexer les minimas conventionnels sur le SMIC.

Valeur du points EFS 2024	56,17 €
Position EFS (1 à 10)	<b>Minima CC EFS</b>
<b>Position 1</b>	<b>320 points</b>
Nouvelle P1 au 1er janvier 2024 (-57 points/SMIC)	
<b>Position 2</b>	<b>335 points</b>
Nouvelle P2 au 1er janvier 2024 (-42 points/SMIC)	
<b>Position 3</b>	<b>355 points</b>
Nouvelle P3 au 1er janvier 2024 (-22 points/SMIC)	
<b>Position 4</b>	<b>410 points</b>
Nouvelle P4 au 1er janvier 2024 (+33 points/SMIC)	
<b>Position 5</b>	<b>443 points</b>
Nouvelle P5 au 1 janvier 2024 (+66 points/SMIC)	



On peut voir sur ce graphique l'effet positif de la revalorisation du point en 2023 (+3.5%) par rapport à l'évolution du SMIC. Dommage que nos tutelles ne s'en saisissent pas d'avantage

## 4. Préservatifs et protections périodiques réutilisables :

La CFDT est très attachée à la défense du droit des femmes, à l'égalité femme /homme et à l'égalité en général.

A l'EFS, la CFDT avait revendiqué, lors du changement du régime de frais de santé, qu'il y ait une prise en charge des protections périodiques. Nous souhaitons que notre établissement public soit précurseur en la matière. La direction avait refusé, ce n'était pas, pour elle, une question prioritaire.

C'est donc le législateur qui a prévu que, depuis le 1er janvier 2024, les jeunes femmes âgées de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la protection complémentaire santé solidaire (C2S) pourront bénéficier d'une prise en charge des protections périodiques réutilisables. Pour cela, il faudra se rendre en pharmacie. La prise en charge est à hauteur de 100% pour les bénéficiaires de la C2S et à hauteur de 60% pour les personnes de moins de 26 ans.

En plus de la prise en charge des protections périodiques réutilisables, la LFSS 2024 dispose de la gratuité des préservatifs masculins et féminins pour les moins de 26 ans, en pharmacie et sans ordonnance. Cela était déjà possible pour les préservatifs masculins : depuis le 1er janvier 2023

## 5. Le don du sang sera-t-il bientôt rémunéré ? Interview de la CFDT par le journal Alternative Economie.

Une occasion pour la CFDT de faire entendre la voix des personnels et les difficultés que nous vivons en dehors de l'établissement.

Il semble que l'état étudie actuellement différentes hypothèses concernant la filière plasma. Une hypothèse prévoit la collecte du plasma par le LFB... Quid de l'éthique ... ?

**La CFDT prévient :** Elle s'opposera avec force à toutes hypothèses qui cèderaient une partie de nos activités ou qui amèneraient à remettre en question l'éthique.

➔ [Article en annexe](#)



# L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

## RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.



Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

## Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

## MaFormation Cfdt: en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

## CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

**SOUTIEN JURIDIQUE** Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

### LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève\*.

### L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"

Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

### L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié\*.

\*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Cfdt:

PARTAGE  
DE TOIT

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! ([www.CFDT.fr/bienvenue](http://www.CFDT.fr/bienvenue))

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !

## LA QUESTION

# Le don du sang sera-t-il bientôt rémunéré ?

LE 03 JANVIER 2024 6 min

**Fragilisé par la crise sanitaire et un manque de personnel, l'Etablissement français du sang (EFS) est aussi en grande difficulté financière. Une situation qui pourrait mettre fin à la gratuité du don, notamment de plasma.**

Par William Bouchardon ([url:/users/william-bouchardon](https://www.alternatives-economiques.fr/users/william-bouchardon))

La France a-t-elle failli manquer de sang ? En 2022, pour la première fois, l'Etablissement français du sang (EFS), l'opérateur public monopolistique, émet deux « [bulletins d'urgence vitale](https://www.efs.sante.fr/sites/institut/files/2022-02/EFS_Bulletin-urgence-vitale_080222.pdf) » ([url:https://www.efs.sante.fr/sites/institut/files/2022-02/EFS\\_Bulletin-urgence-vitale\\_080222.pdf](https://www.efs.sante.fr/sites/institut/files/2022-02/EFS_Bulletin-urgence-vitale_080222.pdf)) » pour inciter les Français à donner leur sang au plus vite.

La situation est grave : avec 70 000 poches en février 2022, contre 100 000 habituellement, les malades qui dépendent de transfusions sanguines risquent de ne plus pouvoir être soignés. Finalement, la mobilisation des soignants et des donneurs évite une pénurie *in extremis*.

Où en est-on aujourd'hui ? Pour Benoît Lemercier, technicien de laboratoire et délégué CFDT à l'EFS, « on a à peu près retrouvé un rythme de croisière sur les stocks, mais on a encore des difficultés ». Du côté des donneurs, « la situation s'est améliorée grâce à la réouverture des universités et au déploiement du don sur rendez-vous », explique Marie-Emilie Jéhanno, directrice générale en charge des ressources et de la performance à l'EFS.

En revanche, la situation reste fragile du côté du personnel soignant. Certes, l'absentéisme – très fort durant la crise sanitaire pour cause de maladie ou d'épuisement – a baissé, mais les effectifs de l'EFS restent insuffisants. Or, il suffit qu'une infirmière ou un chauffeur routier soient absents pour qu'une collecte soit annulée. L'an dernier, plus de 1 000 collectes ont ainsi été supprimées, décourageant les donneurs qui se sont déplacés pour rien.

La faible attractivité de l'EFS s'explique notamment par le fait qu'il n'est pas rattaché à la fonction publique hospitalière, dont les salaires ont été augmentés. « Dès l'application du Ségur, l'EFS a eu de grandes difficultés à recruter et à retenir ses personnels », assure Benoît Lemercier. Les syndicats ont

donc organisé plusieurs grèves pour obtenir les mêmes augmentations. Finalement, les 183 euros nets par mois prévus dans le cadre du Ségur et les augmentations de la fonction publique (3,5 % en 2022 et 1,5 % en 2023) ont été accordés aux salariés de l'EFS.

## Déficit financier

Mais rendre l'établissement plus attractif prendra du temps. « *Les classifications de nos métiers n'ont pas bougé depuis 13 ans, s'insurge Benoît Lemercier. Sur dix échelons de rémunérations, trois sont en dessous du Smic.* » Une révision des grilles a été lancée, répond Marie-Emilie Jéhanno, qui rappelle que la répartition des actes entre professionnels de santé est aussi en train d'évoluer, afin de déléguer plus de tâches aux infirmiers. Autant de réformes qui devraient, espère-t-elle, aider à résorber le manque de personnel.

Toutefois, ces augmentations arrivent dans une période difficile pour l'EFS. Après un déficit inédit de 40 millions d'euros en 2022, le résultat de l'établissement devrait plonger à -90 millions en 2023, [selon le président de l'EFS \(url:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-sociales/actualites/audition-de-francois-toujas-president-de-l-etablissement-francais-du-sang\)](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-sociales/actualites/audition-de-francois-toujas-president-de-l-etablissement-francais-du-sang).

Outre les revalorisations salariales, l'établissement doit faire face à l'inflation et à une décision européenne de supprimer la TVA sur les produits sanguins, entraînant une perte de 40 millions d'euros.

Enfin, la baisse d'activité des hôpitaux conduit à un plus faible besoin de sang. Or, 75 % des ressources de l'EFS viennent des cessions de produits sanguins aux établissements de santé. Pour réduire les coûts, ces derniers commandent désormais les poches à l'unité, ce qui multiplie les opérations d'analyse, auparavant réalisées par lots. La baisse des revenus issus des cessions ne se traduit donc pas en baisse de coûts pour l'EFS. « *L'hôpital nous entraîne dans sa chute* », résume le syndicaliste.

Par ailleurs, ces cessions ne sont pas toujours rémunérées à leur juste prix.

« *Sur le concentré de globules rouges (CGR), nous faisons une marge, mais sur le plasma, nous sommes déficitaires* », détaille Marie-Emilie Jéhanno.

Longtemps, les deux activités s'équilibraient. Mais alors que les cessions de CGR aux hôpitaux baissent, les besoins en plasma pour la production de médicaments innovants explosent, d'où un déséquilibre.

## Un modèle économique à (re)trouver

Le plasma collecté par l'EFS est transféré au Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), un organisme public, pour favoriser la filière française. Car l'Hexagone, qui importe 65 % de son plasma des Etats-Unis, cherche à accroître sa souveraineté sanitaire. Mais cette politique se fait à des prix insuffisants pour l'EFS.

Pour pouvoir répondre à la nouvelle demande du LFB et fournir plus de plasma, l'établissement doit trouver un nouveau modèle économique. Un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et une nouvelle directive européenne sur la filière sang sont attendus dans les semaines à venir, avec probablement des pistes de réforme à la clé. A ce sujet, Benoît Lemerancier craint « *que les lobbys pharmaceutiques ne dessaisissent l'EFS de la filière plasma au profit du privé* ».

Pour les grands groupes qui, eux, vendent le plasma au prix de leur choix, cette activité est très lucrative. Estimé à 30 milliards de dollars en 2022 au niveau mondial, ce marché pourrait atteindre 50 ([url:https://www.fortunebusinessinsights.com/industry-reports/plasma-fractionation-market-101614](https://www.fortunebusinessinsights.com/industry-reports/plasma-fractionation-market-101614)) milliards de dollars en 2029 ([url:https://www.fortunebusinessinsights.com/industry-reports/plasma-fractionation-market-101614](https://www.fortunebusinessinsights.com/industry-reports/plasma-fractionation-market-101614)).

L'EFS ne parvenant pas à satisfaire la demande de plasma, la rémunération des dons, comme aux Etats-Unis ou en Europe centrale (Autriche, Hongrie, Tchéquie...) pourrait apparaître comme une solution. Une piste que n'écartait pas totalement Olivier Véran dans un rapport sur le sujet en 2013 ([url:https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Veran\\_filiere-sang.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Veran_filiere-sang.pdf)), même s'il plaidait alors pour un encadrement strict (label, taxes...).

## Vers une marchandisation du corps ?

Cette marchandisation du corps humain serait contradictoire avec l'histoire de l'EFS, basée sur le don volontaire et bénévole, ainsi que sur l'absence de profits.

Pire, elle se ferait probablement sur le dos des plus pauvres : aux Etats-Unis, les donneurs sont souvent des toxicomanes, des étudiants fauchés, des chômeurs, des immigrés

([url:https://www.theatlantic.com/business/archive/2018/03/plasma-donations/555599/](https://www.theatlantic.com/business/archive/2018/03/plasma-donations/555599/)). Les dérives y sont nombreuses

([url:https://www.theguardian.com/books/2023/mar/02/blood-money-book-kathleen-mclaughlin](https://www.theguardian.com/books/2023/mar/02/blood-money-book-kathleen-mclaughlin)) : les centres à but lucratif encouragent des dons très fréquents, jusqu'à deux par semaine, contre deux par mois en France. Mais donner aussi souvent peut entraîner une forte fatigue et des malaises.

Enfin, « *la rémunération peut pousser un donneur à dissimuler un problème de santé et donc à mettre en danger le receveur* », alerte Marie-Emilie Jéhanno.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tél : (33) 03 80 48 10 25 - [abonnements@alternatives-economiques.fr](mailto:abonnements@alternatives-economiques.fr)). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr).